



Département du Doubs
Mercredi 21 décembre 2016

Développement 25

La majorité départementale réagit

Les conseillers départementaux, membres du groupe majoritaire, réunis ce jour en commission permanente, ont pris connaissance du communiqué rédigé par le collectif de salariés de l'association Développement 25, intitulé : « Une présidente ne devrait pas faire ça ... ».

Ils s'inscrivent en faux par rapport à ces propos et soutiennent Christine Bouquin, Présidente du Département, dans la démarche engagée pour la résolution de ce dossier, dont aucun élu ne conteste ni la complexité ni les enjeux humains et sociaux.

Et ils tiennent à rappeler que :

- cette situation est la conséquence des dispositions prévues par la Loi NOTRe en matière de répartition des compétences, qui rend la Région responsable à titre exclusif du développement économique et interdit au Département de poursuivre ses financements dans ce domaine,

- le Département n'est pas l'employeur des salariés de Développement 25 ; il ne peut se substituer aux dispositions prises par la justice - jugement du Tribunal de Grande Instance de Besançon en date du 7 décembre 2016 prononçant la liquidation judiciaire et la cessation immédiate de l'activité -,

- néanmoins le Département, dès le début de l'année 2016, a engagé de nombreuses démarches pour permettre le reclassement du personnel de cette association,

- aucune initiative n'a été menée à l'insu des salariés, ni en catimini, bien au contraire,

- l'assemblée générale de Développement 25 a décidé à l'unanimité la dissolution de l'association le 21 septembre 2016,

- la commission permanente de ce jour a débloqué à titre exceptionnel le versement d'une avance de 50 000 € au titre d'une subvention FSE (Fonds Social Européen) pour le paiement des salaires de décembre par le liquidateur judiciaire désigné par le tribunal.

www.doubs.fr